



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 51759

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'application de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. En effet, il semblerait que le texte d'application prévu par l'article 40 de ladite loi, concernant les modalités particulières d'admission dans des formations paramédicales, n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

La secrétaire d'Etat chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des affaires sociales et de la santé ont annoncé dans le cadre de la stratégie nationale de santé, une réflexion autour d'une « licence santé ». Cette mission sera confiée à une personnalité qualifiée à qui il appartiendra de faire des propositions qui permettront de mettre en place l'expérimentation prévue par l'article 40 de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51759

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2252

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4072